

**REPUBLIQUE GABONAISE**  
**MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

-----  
**COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE**

-----  
**SECRETARIAT PERMANENT**  
-----

**PROJET DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES Phase 2 (PDIL 2)**

**AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET N° AMI/04-2018/ CNT**

**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ELABORATION DE TROIS PLANS SUCCINCTS DE REINSTALLATION RELATIFS AUX TRAVAUX DE VOIRIES EN PAVE A FRANCEVILLE, LAMBARENE ET LIBREVILLE POUR LE PROJET PDIL2.**

**I-CONTEXTE**

Le Gouvernement Gabonais finance avec l'appui de la Banque Mondiale un Projet de Développement Local dénommé Projet de Développement des Infrastructures Locales (PDIL) dont une première phase avait déjà fait l'objet d'un financement entre 2006 et 2011. Ce projet, exécuté dans le cadre d'un programme dit Travaux d'Intérêt Public pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (TIPPEE) vise entre autre à (i) améliorer l'accès aux services de base par la réalisation des infrastructures structurantes et des infrastructures de proximité dans les quartiers précaires des villes cibles (Libreville, Port-Gentil, Oyem, Franceville, Lambaréné, Mouila, Makokou, Tchibanga et Koula-Moutou) et (ii) renforcer et reformer les municipalités afin d'améliorer leur capacité opérationnelle, leur gouvernance dans le but de mieux les préparer à assumer la décentralisation.

Dans le cadre de ce projet, la Commission Nationale des Travaux d'Intérêt Public pour la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi (CN-TIPPEE) se propose de s'attacher les services d'un Consultant individuel pour l'élaboration de Plans de Réinstallation (PR) des populations.

Les présents termes de référence permettent de décrire les missions qui sont attendues du consultant. Les services du consultant seront financés dans le cadre du prêt mis en place par la Banque Mondiale.

**II OBJECTIFS DE LA MISSION**

Afin de répondre aux exigences du Code de l'Environnement du Gabon et aux politiques en la matière de la Banque Mondiale et de minimiser les potentiels impacts négatifs, la présente mission vise à préparer pour chaque commune un Plan de Réinstallation (PR) des personnes affectées par la construction de trois (3) tronçons de voirie (1 850 ml) à Franceville, trois tronçons de voiries (1 320 ml) à Lambaréné et deux tronçons de voiries (1350 ml) à Libreville. Ces tronçons sont inscrits dans le programme d'investissement prioritaire du PDIL 2.

De façon plus spécifique, il est question de :

- a) Sensibiliser les populations sur l'objectif de l'activité d'identification et d'évaluation des biens
- b) Identifier les biens impactés dans l'emprise des tronçons de route à réhabiliter
- c) Identifier les propriétaires légaux desdits biens
- d) Evaluer lesdits biens selon les dispositions de la P.O 4.12 et la législation gabonaise en spécifiant le mécanisme de compensation approprié (reconstruction, paiement en cash, remplacement des terres perdues, etc.)
- e) Signer des procès-verbaux d'identification et d'évaluation des biens après concertation avec les personnes affectées
- f) Préparer un rapport général respectant la nomenclature proposée par le maître d'ouvrage

La réalisation de ces études devra tenir compte du fait que les sites qui recevront les projets sont connus et définis.

**III-MISSIONS DU CONSULTANT**

Il est attendu du consultant qu'il fournisse à l'UGP du PDIL 2 un rapport unique de Réinstallation par ville. Le rapport unique sera composé de plusieurs parties qui constitueront, en dehors de la première partie, des Plans succinct de Réinstallation (PSR) par arrondissement pour les villes de Libreville, Franceville et Lambaréné.

Pour chaque commune, la première partie du rapport déclinera les aspects généraux du Projet. La suite du rapport pour chaque commune se structurera ainsi qu'il suit :

**• Pour Franceville**

Pour Franceville, la première partie (partie A) du rapport comprendra des aspects généraux des différents tronçons. Une deuxième partie (Partie B) qui constituera un PSR d'un (1) tronçon (1020 ml) de voirie identifiée au quartier Dialogue, et d'un tronçon (335 ml) de voirie identifié au quartier Engala dans le deuxième arrondissement. Enfin une troisième partie (partie C du rapport) qui concernera le PSR pour un tronçon de 490 ml de voirie retenue au quartier Mingara dans le quatrième arrondissement.

**• Pour Lambaréné**

La première partie (partie A) du rapport de réinstallation portera sur les aspects généraux. La deuxième partie (Partie B) sera constitué du PSR réalisé pour les tronçons de 320 ml et de 400 ml de voirie de identifiés au quartier Centre-Ville dans le premier arrondissement. La troisième partie (Partie C) du rapport constituera le PSR élaboré pour le tronçon de 600 ml de voirie identifié au quartier Isaac dans le deuxième Arrondissement.

**• Pour Libreville**

Le rapport de réinstallation est un rapport unique qui comprendra une première partie (Partie A) relative aux aspects généraux mentionnée plus haut, une deuxième partie (Partie B) du rapport présentera le PSR pour les deux tronçons de voirie identifiés au quartier derrière l'hôpital et Akébé-Ville pour un linéaire global de 1200 ml dans le troisième arrondissement.

Les prestations attendues du consultant doivent tenir compte des éléments contenus dans les études techniques et dans les données d'enquêtes des Notices d'Impact Environnemental et Social et les Plans de Gestion Environnementale et Sociale et de façon générale dans le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale et le Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) du PDIL 2.

**IV ORGANISATION DE LA MISSION, CALENDRIER DE TRAVAIL**

La mission se fera en soixante (60) jours hors délais de validation des rapports par les parties prenantes au Projet.

Chaque consultant fournira un (1) rapport par commune composé des parties comme mentionner aux points IV (Missions attendus du consultant). Il devra organiser la mission suivant le calendrier de travail ci-dessous de façon à fournir les éléments suivants : 1 Rapport provisoire de réinstallation par commune y compris les clauses sociales à insérer dans les DAO et un rapport final de réinstallation par commune avec l'ensemble des annexes.

**V PROFIL DU CONSULTANT**

La présente mission nécessite l'intervention d'un Expert diplômé en Sociologie, en Economie en Socio-économie, Géographie ou diplôme connexe, spécialiste en Plan d'Action de Réinstallation et/ou Plan Succinct de Réinstallation de niveau BAC+5. L'Expert doit avoir au moins 3 ans d'expériences dans les missions similaires. Pour un bon déroulement de sa mission, l'Expert se fera appuyer dans la collecte des données de terrain par des animateurs locaux.

Les Consultants Individuels éligibles sont invités à manifester leur intérêt, en faisant acte de candidature et en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations décrites ci-dessus. Ces informations doivent être fournies au moyen du dossier suivant :

-Lettre de candidature ;

- CV certifié par le candidat, daté et signé (Présentation du candidat domaine d'expertise, Expérience générale du candidat durant les dernières années ; Références récentes et pertinence en missions similaires, équivalentes ou de même complexité technique avec mention obligatoire des données suivantes : libellé des missions, pays, période d'exécution, état des réalisations) ;

- Des photocopies légalisées des diplômes et Certificat de Travail, les originaux seront présentés lors de l'interview ;

La langue de travail est le Français.

Les Consultants Individuels éligibles sont invités à manifester leur intérêt, en faisant acte de candidature et en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations décrites ci-dessus. Ces informations doivent être fournies au moyen du dossier suivant :

A l'issue de la manifestation d'intérêt, un Consultant Individuel sera retenu et consulté à partir de la méthode de sélection de Consultants Individuels (CI) et ce, conformément aux procédures définies dans les Directives "Sélection & Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID – Version de Janvier 2011 révisées en 2014", et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir le cahier de charge de ce mandat ou des informations complémentaires sur demande écrite à l'adresse ci-après : **Commission Nationale des TIPPEE B.P. : 22 Libreville – Gabon ou par téléphone au n° (+241) 07 49 13 47 aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale GMT+1) et par courrier électronique à : [tippeegabon@cntippee.org](mailto:tippeegabon@cntippee.org) et [gilndong@yahoo.fr](mailto:gilndong@yahoo.fr).**

Les plis porteront la mention suivante «**RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR L'ELABORATION DE TROIS PLANS SUCCINCTS DE REINSTALLATION RELATIFS AUX TRAVAUX DE VOIRIES EN PAVE A FRANCEVILLE, LAMBARENE, LIBREVILLE, POUR LE PROJET PDIL2.**»

Les dossiers de manifestations d'intérêt seront présentés en français en Cinq (05) exemplaires (un original et Quatre copies) par dépôt direct à l'adresse suivante :

**Nom : Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des TIPPEE**

**Adresse : Haut de Gué-Gué-, Impasse André MBA OBAME, Villa N°117**

**B.P. : 22 Libreville - GABON**

**E-mail : [tippeegabon@cntippee.org](mailto:tippeegabon@cntippee.org) ou [gilndong@yahoo.fr](mailto:gilndong@yahoo.fr)**

**Tel : 241 07 49 13 47 / +241 01 73 19 63 et doivent parvenir au plus tard le 18 Mai 2018 à 12h00 (heure locale GMT + 1).**